

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	4
Rapport de l'auditeur indépendant	5
Rapport de l'actuaire désigné	6
États consolidés de la situation financière	7
Comptes consolidés de résultat	8
États consolidés du résultat global	9
États consolidés des variations des capitaux propres	10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	11
Notes annexes	12
1. Description de la société et sommaire des activités	12
2. Principales méthodes comptables	12
3. Instruments financiers	26
4. Montants d'assurance à recevoir	29
5. Autres actifs	29
6. Immobilisations corporelles	30
7. Immobilisations incorporelles	31
8. Fonds distincts	31
9. Montants d'assurance à payer	33
10. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance	33
11. Crédoiteurs et autres passifs	37
12. Régimes d'avantages du personnel	38
13. Dette subordonnée	44
14. Primes d'assurance	45
15. Produits tirés des frais	45
16. Prestations et charges	45
17. Charges opérationnelles	46
18. Impôts	46
19. Résultat par action	48
20. Capital-actions	49
21. Dividendes	49
22. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires	49
23. Information sectorielle	50
24. Engagements et éventualités	52
25. Opérations entre parties liées	53
26. Gestion du capital	54
27. Gestion du risque	54
Glossaire des termes	70

¹ Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2019. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus d'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences réglementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats à la date de clôture à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse des actifs de la société permettant de déterminer si ceux-ci suffisent pour soutenir les passifs des contrats, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices, aux actionnaires et au BSIF de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Kingston (Ontario)
Le 26 février 2020



Edward Gibson

Vice-président principal, chef des finances et actuaire en chef

Kingston (Ontario)
Le 26 février 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, qui comprennent le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, inclus dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière du travail que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons aucun élément à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Owen Thomas.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 26 février 2020

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie au 31 décembre 2019 et toute modification s'y rapportant dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs de réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Dan Doyle, FSA, FCIA, MAAA

Fellow, Institut canadien des actuaires

Kingston (Ontario)

Le 26 février 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2019	2018
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	140 333 \$	204 921 \$
Placements		
Placements à court terme (note 3)	32 384	27 959
Obligations (note 3)	7 509 652	6 530 080
Actions privilégiées (note 3)	474 029	395 860
Actions ordinaires (note 3)	842 029	795 123
Actifs dérivés (note 3)	2 930	10 424
Prêts hypothécaires (note 3)	169 827	193 074
Avances sur polices (note 3)	55 363	51 949
Prêts sur polices (note 3)	66 520	69 180
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	9 293 067	8 278 570
Revenu de placement à recevoir	35 401	35 388
Primes d'assurance à recevoir (note 4)	48 728	46 701
Actif d'impôt exigible	—	23 666
Autres actifs (note 5)	23 096	20 202
Immobilisations corporelles (note 6)	22 016	24 576
Immobilisations incorporelles (note 7)	22 357	17 804
Placements dans des entreprises associées	17 541	—
Actifs des fonds distincts (note 8)	8 498 583	7 822 790
Total de l'actif	17 960 789 \$	16 269 697 \$
Passif		
Créditeurs et autres passifs (note 11)	106 037 \$	105 171 \$
Prestations d'assurance à payer (note 9)	95 578	93 548
Passif d'impôt exigible	44 592	—
Passifs de réassurance (note 10)	698 372	788 801
Passifs des contrats d'assurance (note 10)	6 073 868	5 176 423
Passifs des contrats de placement	28 866	25 154
Sommes en dépôt des titulaires de police	34 224	34 031
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	32 924	32 008
Passif d'impôt différé (note 18)	8 805	10 288
Dette subordonnée (note 13)	399 098	398 767
Passifs des polices de fonds distincts	8 498 583	7 822 790
Total du passif	16 020 947	14 486 981
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 20)	249 500	249 500
Actions ordinaires (note 20)	985	985
Surplus d'apport	19 387	19 387
Résultats non distribués	1 636 152	1 527 712
Cumul des autres éléments du résultat global	33 818	(14 868)
Total des capitaux propres	1 939 842	1 782 716
Total du passif et des capitaux propres	17 960 789 \$	16 269 697 \$



Duncan N. R. Jackman

Président du conseil d'administration



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Produits		
Primes brutes (note 14)	1 091 828 \$	1 020 640 \$
Primes cédées aux réassureurs (note 14)	(181 987)	(147 035)
Primes nettes (note 14)	909 841	873 605
Revenu de placement (note 3)	325 717	308 428
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	490 381	(318 039)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	105 331	11 900
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur (note 3)	21 886	(1 411)
Produits tirés des frais (note 15)	261 745	263 941
Total des produits	2 114 901	1 138 424
Prestations et charges		
Montant brut des prestations et des règlements payés (note 16)	720 316	670 256
Montants recouvrables des réassureurs (note 16)	(102 055)	(100 496)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 16)	897 445	(188 442)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 16)	(90 429)	138 000
Variation des provisions des contrats de placement	937	85
Participations	31 438	30 124
Charges opérationnelles (note 17)	172 470	164 656
Commissions	214 263	202 395
Commissions recouvrées des réassureurs	(15 509)	(4 198)
Charges d'intérêts	14 425	18 132
Total des prestations et des charges	1 843 301	930 512
Impôt sur les primes	18 675	19 037
Impôt sur les placements et le capital	3 770	3 922
Résultat net avant impôts	249 155	184 953
Impôts (note 18)	58 497	37 064
Résultat net	190 658 \$	147 889 \$
Moins : résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	3 219	(3 052)
Résultat net attribuable aux actionnaires	187 439	150 941
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées (note 21)	13 496	13 496
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	173 943 \$	137 445 \$
Résultat par action - de base et dilué (note 19)	176,58 \$	139,53 \$
(2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Résultat net	190 658 \$	147 889 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 18)	65 612	(28 312)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur (note 18)	(16 002)	649
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	49 610	(27 663)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	(924)	(4 595)
Total des autres éléments du résultat global	48 686	(32 258)
Résultat global	239 344 \$	115 631 \$
Résultat global attribuable aux :		
Titulaires de polices avec participation	3 949 \$	(7 058) \$
Actionnaires	235 395	122 689
Total	239 344 \$	115 631 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Actionnaires	Titulaires de polices	Total	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
Actions privilégiées (note 20)	249 500 \$	— \$	249 500 \$	249 500 \$	— \$	249 500 \$
Actions ordinaires (note 20)	985	—	985	985	—	985
Surplus d'apport	19 387	—	19 387	19 387	—	19 387
Résultats non distribués						
Résultats non distribués - début de l'exercice	1 492 447	35 265	1 527 712	1 395 002	38 317	1 433 319
Résultat net	187 439	3 219	190 658	150 941	(3 052)	147 889
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(13 496)	—	(13 496)	(13 496)	—	(13 496)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	(68 722)	—	(68 722)	(40 000)	—	(40 000)
Résultats non distribués - fin de l'exercice	1 597 668	38 484	1 636 152	1 492 447	35 265	1 527 712
Cumul des autres éléments du résultat global						
Cumul des autres éléments du résultat global - début de l'exercice	(15 766)	898	(14 868)	12 486	4 904	17 390
Autres éléments du résultat global	47 956	730	48 686	(28 252)	(4 006)	(32 258)
Cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice	32 190	1 628	33 818	(15 766)	898	(14 868)
Total des capitaux propres	1 899 730 \$	40 112 \$	1 939 842 \$	1 746 553 \$	36 163 \$	1 782 716 \$
Composition du cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice						
Profit (perte) latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	46 212 \$	2 513 \$	48 725 \$	(2 605) \$	1 720 \$	(885) \$
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(14 167)	(740)	(14 907)	(13 283)	(700)	(13 983)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global	145	(145)	—	122	(122)	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global	32 190 \$	1 628 \$	33 818 \$	(15 766) \$	898 \$	(14 868) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Activités opérationnelles		
Résultat net	190 658 \$	147 889 \$
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variation des passifs des contrats	898 382	(188 357)
Variation des passifs de réassurance	(90 429)	138 000
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(490 381)	318 039
(Profit) perte réalisé sur les actifs incluant les réductions de valeur des actifs disponibles à la vente	(127 217)	(10 489)
Amortissement de l'escompte sur les titres de créance	(88 161)	(85 178)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	9 975	9 461
Impôt différé (note 18)	(1 147)	(1 806)
Autres éléments	66 729	18 810
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	368 409	346 369
Activités d'investissement		
Placements en portefeuille		
Acquisitions et avances	(2 298 947)	(1 679 078)
Ventes et échéances	1 996 910	1 512 761
Avances sur polices		
Avances	(10 738)	(10 093)
Remboursements	10 024	15 327
(Augmentation) diminution des placements à court terme	(4 425)	99 783
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	(11 968)	(6 986)
Placements dans des entreprises associées	(17 541)	—
Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement	(336 685)	(68 286)
Activités de financement		
Dividendes versés aux porteurs d'actions privilégiées (note 21)	(68 722)	(40 000)
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires (note 21)	(13 496)	(13 306)
Intérêt versé sur la dette subordonnée	(14 094)	(14 094)
Remboursement de la dette subordonnée (note 13)	—	(300 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(96 312)	(367 400)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(64 588)	(89 317)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice (note 3)	204 921	294 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice (note 3)	140 333 \$	204 921 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	28 729 \$	54 590 \$
Produit d'intérêts reçus	190 431	189 652
Dividendes reçus	51 072	46 901

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

1. Description de la société et sommaire des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale. L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et est inscrite à titre d'émetteur public auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La société a mis en place une filiale de gestion de fonds communs de placement en 2011, Placements Empire Vie Inc., qui est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 26 février 2020.

2. Principales méthodes comptables

(a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base d'évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou des autres mentions. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF, dont aucune ne fait exception aux normes IFRS.

(b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de sa filiale en propriété et en contrôle exclusifs, Placements Empire Vie Inc. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité et que son pouvoir sur l'entité lui permet d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées à compter de la date de transfert de contrôle à la société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse. Les états financiers de Placements Empire Vie Inc. ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intragroupes d'importance ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

(c) Jugements et estimations comptables clés

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges présentés durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

hypothèses critiques relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

La société considère les éléments suivants particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des jugements :

(i) Passifs liés à l'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la mortalité, de la morbidité, des déchéances, des rachats, des taux de rendement futurs des placements, des participations, des coûts d'administration et des marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont revues au moins sur une base annuelle et sont mises à jour afin de refléter les résultats réels et les conditions de marché. La modification des hypothèses et des marges pour écarts défavorables peut avoir une incidence significative sur l'évaluation des passifs liés à l'assurance.

Les notes 2 (e), 2 (l), 10 et 27 comportent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

(ii) Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou qu'instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont constatées au résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2 (d), 3 (a), 3 (b) et 10 (c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

(iii) Prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi inscrite dans le résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2 (k) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

(iv) Dépréciation

Les titres disponibles à la vente et les prêts et créances sont revus à chaque clôture de trimestre pour identifier et évaluer les placements qui présentent des signes potentiels de dépréciation. Pour les titres disponibles à la vente et les prêts et créances, les pertes de valeur sont constatées s'il y a des indications objectives de dépréciation des suites d'un événement qui réduit les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument et que l'incidence peut être estimée de façon fiable. Les indications objectives de dépréciation comprennent, mais sans s'y limiter, une faillite ou un défaut, la défaillance d'un débiteur, et des conditions défavorables spécifiques affectant un secteur d'activité ou une région géographique. De plus, pour les titres de capitaux propres, un déclin important ou prolongé de la juste valeur d'un titre en deçà de son coût est une indication objective de dépréciation. La décision de constater une perte de valeur, son montant et la période durant laquelle elle est constatée pourrait changer si l'évaluation de ces

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

facteurs par la direction était différente. Les réductions de valeur des titres de créance ne sont pas constatées lorsque la dépréciation découle de changements dans les taux d'intérêt des marchés si les flux de trésorerie contractuels à venir demeurent recouvrables aux yeux de la direction.

Les notes 2 (d), 3 (b), 10 (c) et 27 (c) comportent des renseignements supplémentaires concernant la dépréciation.

(d) Instruments financiers

(i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données d'entrée utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie, ainsi que les actions ordinaires, les actions privilégiées et les dérivés négociés en bourse.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées, des placements à court terme, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières en commandite) et les dérivés hors cote.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition.

Les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débentures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débentures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans l'état du résultat net.

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

(iii) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés au change et aux actions ainsi qu'à d'autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et les passifs financiers dérivés sont classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés sous « Actifs dérivés », tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés sous « Autres passifs ». Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Variation de la juste valeur » des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net.

(iv) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

(1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement dans « Résultat net » font l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente subséquemment et que l'augmentation peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propre en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être reprises subséquemment en résultat net. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

(3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du principal et des intérêts d'un prêt hypothécaire, d'une avance sur police ou d'un prêt sur police. Les conditions et les événements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements ou une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est reprise au moyen d'un ajustement à la provision et la reprise est constatée dans le résultat net.

(v) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

(vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti. Les créances clients sont présentées sous Autres actifs. Les créditeurs et autres passifs (à l'exception des passifs dérivés) et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

(vii) Prêts de titres

La société effectue des opérations de prêt de titres par l'intermédiaire de son dépositaire à titre d'agent de prêts. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés. Ils continuent d'être déclarés sous la rubrique Placements des états consolidés de la situation financière, puisque la société conserve les risques et les avantages importants, ainsi que les avantages économiques associés à ces titres prêtés. Veuillez consulter la note 3(e) pour obtenir plus de détails.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(e) Réassurance

La société conclut des ententes de réassurance afin de limiter son exposition aux pertes importantes. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. Les montants de réassurance recouverts sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière au même moment que le passif lié à l'assurance sous-jacent auquel il se rapporte.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il est ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans l'état consolidé du résultat net immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, de la façon suivante :

Terrains	Aucun amortissement
Immeubles	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et matériel	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée jusqu'à l'échéance du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective. Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. La dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

(g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimée, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il y a des flux de trésorerie identifiables séparément. Les dépréciations sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

(h) Placements dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société a une influence importante, mais qu'elle ne contrôle pas. Elle détient généralement des actions représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les placements dans des entreprises associées sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le coût du placement est d'abord déterminé, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la part du bénéfice ou de la perte de l'entité émettrice appartenant à l'investisseur après la date d'acquisition.

Les états consolidés du résultat net comptabilisent la part du bénéfice ou de la perte de la société après l'acquisition et les autres éléments du résultat global comptabilisent la part des autres éléments du résultat global de la société. À chaque date de présentation de l'information financière, la société détermine s'il existe des preuves objectives qu'il y a dépréciation de chaque placement dans des entreprises associées. La société calcule la dépréciation en faisant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable et présente ce montant comme une part du bénéfice ou de la perte des entreprises associées dans les états consolidés du résultat net. Les états financiers de la société comptabilisent le bénéfice ou la perte attribuable aux opérations entre la société et ses entreprises associées uniquement dans la mesure où ils concernent des intérêts non liés de l'investisseur dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont éliminées à moins que l'opération fournisse une preuve de dépréciation de l'actif cédé. Les pratiques comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'assurer la conformité aux pratiques adoptées par la société.

(i) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance. L'état consolidé du résultat net de la société comprend les produits tirés des frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration ainsi qu'aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et aux garanties de retrait de ces fonds. La note 8 présente des détails sur les actifs de fonds distincts et les variations dans les actifs de fonds distincts.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité aux fluctuations de marché des passifs de la société liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 27 (a) (1).

(j) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans l'état consolidé du résultat net.

(k) Avantages du personnel

La société fournit des prestations de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1^{er} octobre 2011 et a lancé le 1^{er} janvier 2012 un régime à cotisations définies ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

(i) Prestations de retraite

En vertu du régime à prestations définies, la société détermine un montant de prestation de retraite auquel aura droit un employé à sa retraite, selon des facteurs tels que son âge, le nombre d'années de service et la rémunération. Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les taux d'intérêt courants d'obligations de sociétés de haute qualité.

La charge au titre des prestations définies inclut l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé à l'aide du taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations de haute qualité à la clôture de l'exercice précédent. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

En vertu de la composante à cotisations définies du régime, la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Elle n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations sont constatées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont payables.

(ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés retraités. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Le coût projeté de ces avantages est cumulé sur la période d'emploi en utilisant la même méthode comptable que pour les régimes à prestations définies. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires indépendants et ne sont pas financées.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

(I) Contrats d'assurance et de placement

(i) Classement des produits

Les contrats d'assurance sont ceux qui transfèrent un risque d'assurance important à l'établissement du contrat. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société accepte d'indemniser un titulaire de police si un événement futur incertain spécifique (autre qu'un changement dans une variable financière) avait une incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d'assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d'un contrat d'assurance en vertu des normes IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d'assurance important ont été classés en tant que contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La société définit un risque d'assurance important comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l'événement ne survenait pas. Lorsqu'elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « passifs des polices ».

Une fois qu'un contrat est classé en tant que contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à échéance ou à s'éteindre. Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d'assurance après leur création si le risque d'assurance devient important.

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

(1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des exigences du BSIF. La société applique la MCAB pour l'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

a) Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

b) Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placements futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur.

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu en cas d'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance et/ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Sur une base annuelle, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (tant pour la catégorie à court terme que pour celle à long terme) sont suffisants pour couvrir les obligations et les coûts d'acquisition différés relativement aux polices en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net.

(2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque d'assurance important à la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. Les dépôts et les retraits sont

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

(ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les passifs des contrats sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

(iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

(iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période visée par ces frais de vente, selon le cas. Ces coûts différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation brute des passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé du résultat net.

(m) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte avec participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de participer aux profits qui découlent du compte avec participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale, et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont comptabilisées à titre de charges liées aux participations sur polices dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de la période, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période sont inscrits dans les actifs de réassurance ou dans les passifs de réassurance. Le résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans l'état consolidé du résultat net. Le résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans les états consolidés du résultat global. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global relative aux polices avec participation est constatée séparément dans les capitaux propres attribuables aux titulaires de polices à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents par la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

(ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est constaté directement à chaque segment d'actifs. Lorsqu'il y a un déficit des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée au segment du capital et de l'excédent des actionnaires à partir du segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement au déficit des fonds par rapport aux actifs de chaque segment. Lorsqu'il y a un excédent des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée du segment du capital et de l'excédent des actionnaires au segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

(iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les impôts sur les primes sont affectés en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

(iv) Affectation de l'impôt sur le résultat

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

(n) Produits tirés des frais

Les produits tirés des frais comprennent les frais de gestion des placements, les frais d'administration de polices et les frais liés aux garanties : ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent également les frais de rachat qui sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Les produits tirés des frais obtenus pour la gestion et l'administration des placements ainsi que des garanties liées aux fonds sont comptabilisés selon la valeur liquidative des fonds à la clôture.

(o) Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans les états consolidés du résultat net pour tous les actifs financiers.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(p) Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'événements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable : la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

(q) Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans l'état consolidé du résultat net. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises, sont constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

(r) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui peuvent être reclassés plus tard au résultat net : la variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le résultat net, et l'amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les autres éléments du résultat global comprennent également des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net : les réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Tous les montants des autres éléments du résultat global étant nets des impôts.

(s) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour l'extinction de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

(t) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Lorsque la société signe un contrat de location à titre de locataire, un droit d'utilisation de l'actif et une obligation locative sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. L'obligation locative est comptabilisée en fonction de la valeur actuelle des paiements de location actualisée au taux d'emprunt marginal de la société. Après la comptabilisation initiale, l'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans « Crédeurs et autres passifs ». La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges opérationnelles. La dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation associé est comptabilisée dans les charges opérationnelles.

La société a choisi d'appliquer l'option de comptabiliser les paiements de location pour les actifs à court terme et de faible valeur de façon linéaire sur la période de location dans les charges opérationnelles.

(u) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

(v) Modifications comptables

(i) Nouvelles prises de position comptables adoptées en 2019

IFRS 16 Contrats de location

La société a adopté la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019. La norme exige la capitalisation des contrats de location en reconnaissant la valeur actuelle des paiements de location et en les comptabilisant en tant qu'actifs de location, ainsi qu'en reconnaissant un passif financier qui représente une obligation de faire des paiements de location futurs. La société a choisi d'adopter la norme IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée et n'a pas retraité les montants comparatifs. L'information comparative demeure telle qu'elle a été précédemment déclarée en vertu de la norme IAS 17. L'adoption de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

(ii) Nouvelles prises de position comptables publiées, mais non encore en vigueur

(1) IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 a pris effet pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2018, avec application rétrospective. Elle remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation*. Elle comprend un nouveau modèle d'évaluation mixte et établit trois catégories pour les actifs financiers : coût amorti, juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net.

Selon la norme IFRS 9, tous les actifs financiers actuellement couverts par la norme IAS 39 seront évalués à l'aide du coût amorti, de la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global ou de la juste valeur par le biais du résultat net. La classification dépend du modèle d'affaires et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Tous les instruments de capitaux propres sont évalués selon la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global ou la juste valeur par le biais du résultat net. Un titre de créance est évalué selon le coût amorti uniquement si ce titre de créance est détenu afin d'encaisser les flux de trésorerie contractuels et que les flux de trésorerie représentent le capital et les intérêts. Pour les passifs financiers désignés à la

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

juste valeur par le biais du résultat net, le changement de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit du passif est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié une modification de la norme IFRS 4 (qui est par la suite devenue IFRS 17 *Contrats d'assurance*). La modification présente aux assureurs deux options concernant la norme IFRS 9 :

- une dispense temporaire de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui respectent certaines exigences précises (appliquées au niveau de l'entité déclarante); et
- une approche par superposition.

La société a évalué les critères et appliquera l'exemption temporaire pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2022, qui permet aux entités dont « dont l'essentiel des activités a trait aux assurances » de continuer à utiliser la norme IAS 39 plutôt que d'adopter la norme IFRS 9. Le BSIF exige également que toutes les sociétés d'assurances sous réglementation fédérale reportent l'application de la norme IFRS 9 à l'adoption de la norme IFRS 17.

Modifications apportées à la norme IFRS 4 : Les sociétés qui appliquent la norme IFRS 9 *Instruments financiers* conjointement avec la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et qui se prévalent de l'exemption temporaire sont tenues de divulguer l'information concernant la juste valeur de leurs placements dans des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le montant de capital en circulation. Cette information a pour but de permettre aux utilisateurs des états financiers de comparer les assureurs qui se prévalent de l'exemption temporaire et les entités qui appliquent la norme IFRS 9. Les actifs de la société investis en titres à revenu fixe présentés à la note 3 (a) incluent des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations, des prêts hypothécaires, des avances sur polices et des prêts sur polices qui ont principalement des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les actifs investis en titres à revenu fixe qui n'ont pas de flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2019 incluent des obligations et des prêts hypothécaires dont les justes valeurs sont de 10,4 millions de dollars et de 11,5 millions de dollars respectivement.

La société évalue actuellement les effets de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

(2) IFRS 17 *Contrats d'assurance*

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui fournit un cadre complet fondé sur des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que l'information à fournir. La nouvelle norme remplace la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. La norme IFRS 17 exige que les entités évaluent les passifs des contrats d'assurance selon leur flux de trésorerie d'exécution et comptabilisent le produit lorsqu'elles rendent le service durant la période de protection.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle norme à l'Empire Vie est prévue pour le 1^{er} janvier 2022. La norme doit être adoptée rétrospectivement. Si cela n'est pas faisable en pratique, l'entité devra choisir d'appliquer une approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur.

En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage, *Modifications d'IFRS 17*, qui reporte la date d'entrée en vigueur d'un an (au 1^{er} janvier 2022). La période de commentaires de l'exposé-sondage a pris fin le 24 septembre 2019 et l'IASB prévoit publier une norme finale d'ici la fin du premier semestre de 2020. La société continuera de suivre de près l'évolution de la norme. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et des changements proposés sur ses états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

3. Instruments financiers

(a) Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	20 698 \$	— \$	20 698 \$	11 418 \$	— \$	11 418 \$
Équivalents de trésorerie	119 635	—	119 635	193 503	—	193 503
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	140 333	—	140 333	204 921	—	204 921
Placements à court terme						
Gouvernement fédéral canadien	13 988	—	13 988	9 990	—	9 990
Gouvernements provinciaux canadiens	6 463	—	6 463	5 983	3 989	9 972
Administrations municipales canadiennes	897	—	897	—	—	—
Sociétés	11 036	—	11 036	7 997	—	7 997
Total des placements à court terme	32 384	—	32 384	23 970	3 989	27 959
Obligations						
Gouvernement fédéral canadien	106 106	226 594	332 700	89 389	184 088	273 477
Gouvernements provinciaux canadiens	3 706 755	475 970	4 182 725	3 109 456	490 369	3 599 825
Administrations municipales canadiennes	106 418	102 340	208 758	97 472	77 965	175 437
Total des obligations d'État canadiennes	3 919 279	804 904	4 724 183	3 296 317	752 422	4 048 739
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :						
Énergie	107 996	60 018	168 014	70 013	69 565	139 578
Matières premières	15 799	6 822	22 621	10 321	—	10 321
Industrie	61 155	66 411	127 566	81 682	69 933	151 615
Biens de consommation cyclique	15 263	991	16 254	21 223	19 024	40 247
Biens de consommation de base	130 116	65 905	196 021	113 693	79 978	193 671
Soins de santé	87 721	22 081	109 802	78 384	21 183	99 567
Services financiers	615 089	296 760	911 849	571 147	323 960	895 107
Services de communication	181 108	75 261	256 369	108 548	76 251	184 799
Services publics	479 903	99 925	579 828	362 577	67 710	430 287
Immobilier	18 145	18 591	36 736	6 549	31 956	38 505
Infrastructure	319 442	30 810	350 252	265 320	23 378	288 698
Total des obligations de sociétés canadiennes	2 031 737	743 575	2 775 312	1 689 457	782 938	2 472 395
Total des obligations étrangères	10 157	—	10 157	8 946	—	8 946
Total des obligations	5 961 173	1 548 479	7 509 652	4 994 720	1 535 360	6 530 080
Total des actions privilégiées - canadiennes	463 826	10 203	474 029	384 760	11 100	395 860
Actions ordinaires						
Actions ordinaires canadiennes	111 461	44 247	155 708	553 337	51 813	605 150
Fonds négociés en bourse	494 131	—	494 131	—	—	—
Parts de sociétés immobilières en commandite canadiennes	120 884	—	120 884	110 324	—	110 324
américaines	42 306	—	42 306	37 439	55	37 494
autres	29 000	—	29 000	41 503	652	42 155
Total des actions ordinaires	797 782	44 247	842 029	742 603	52 520	795 123
Total des actifs dérivés	2 930	—	2 930	10 424	—	10 424

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Prêts et créances

Prêts hypothécaires	—	—	169 827	—	—	193 074
Avances sur polices	—	—	55 363	—	—	51 949
Prêts sur polices	—	—	66 520	—	—	69 180
Total des instruments financiers	7 398 428 \$	1 602 929 \$	9 293 067 \$	6 361 398 \$	1 602 969 \$	8 278 570 \$

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale
Juste valeur par le biais du résultat net :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 698 \$	119 635 \$	140 333 \$	11 418 \$	193 503 \$	204 921 \$
Placements à court terme	—	32 384	32 384	—	23 970	23 970
Obligations	—	5 961 173	5 961 173	—	4 994 720	4 994 720
Actions privilégiées	463 826	—	463 826	384 760	—	384 760
Actions ordinaires	676 858	120 924	797 782	631 961	110 642	742 603
Actifs dérivés	2 928	2	2 930	9 760	664	10 424
Disponibles à la vente :						
Placements à court terme	—	—	—	—	3 989	3 989
Obligations	—	1 548 479	1 548 479	—	1 535 360	1 535 360
Actions privilégiées	10 203	—	10 203	11 100	—	11 100
Actions ordinaires	44 247	—	44 247	52 520	—	52 520
Prêts et créances :						
Prêts hypothécaires	—	175 229	175 229	—	193 391	193 391
Avances sur polices	—	55 363	55 363	—	51 949	51 949
Prêts sur polices	—	66 520	66 520	—	69 180	69 180
Total	1 218 760 \$	8 079 709 \$	9 298 469 \$	1 101 519 \$	7 177 368 \$	8 278 887 \$

La juste valeur de chaque prêt hypothécaire a été recalculée en actualisant ses flux de trésorerie selon un taux d'actualisation approprié à la durée de vie résiduelle du prêt. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de sondages réguliers sur les taux concurrentiels. Les justes valeurs des avances sur polices et des prêts sur polices correspondent approximativement à leurs valeurs comptables, en raison des contrats d'assurance vie qui les garantissent.

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 et aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 27, Gestion du risque.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(b) Dépréciation

(i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts dépréciés						
Prêts hypothécaires	5 531 \$	2 678 \$	2 853 \$	6 424 \$	2 896 \$	3 528 \$
Prêts sur polices	813	460	353	813	478	335
Total	6 344 \$	3 138 \$	3 206 \$	7 237 \$	3 374 \$	3 863 \$

La société détient des garanties dont la juste valeur s'élève à 2 854 \$ (3 590 \$ en 2018) relativement aux prêts hypothécaires et à 353 \$ (335 \$ en 2018) relativement aux prêts sur polices au 31 décembre 2019. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Évolution de la provision pour pertes sur créances :		
Provision - au début de l'exercice	3 374 \$	3 474 \$
Dotations à la provision pour pertes sur créances	634	333
Radiation de prêts	(870)	(433)
Provision - à la fin de l'exercice	3 138 \$	3 374 \$

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 669 \$ (753 \$ en 2018) sur ces actifs.

(ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a sorti une perte avant impôts de 1 811 \$ des autres éléments du résultat global pour la reclasser en résultat net en raison de la baisse de valeur d'actions ordinaires et d'actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente (1 658 \$ en 2018). La direction considère ces actifs comme dépréciés en raison de la durée pendant laquelle la valeur a été inférieure au coût et/ou de l'ampleur et de la nature de la perte.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements disponibles à la vente de la société, veuillez consulter la note 3 (a). Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 27.

(c) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Produits d'intérêts	276 364 \$	261 218 \$
Dividendes	49 592	46 987
Autres éléments	395	556
Dotations à la provision pour pertes sur créances	(634)	(333)
Revenu de placement	325 717 \$	308 428 \$

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 66 265 \$ (64 893 \$ en 2018) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(d) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négoiés en bourse						
Contrats à terme sur indice	49 964 \$	585 \$	28 \$	42 968 \$	458 \$	53
Options sur indice	537 772	2 342	—	431 459	9 302	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	37 103	3	402	32 896	664	—
Swaps de devises	20 980	—	1 610	16 839	—	707
Total	645 819 \$	2 930 \$	2 040 \$	524 162 \$	10 424 \$	760 \$

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an. La juste valeur des actifs est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière sous Actifs dérivés. Les justes valeurs des passifs sont comptabilisées sous Crédeurs et autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des produits dérivés négociés en bourse est évaluée en fonction de données d'entrée de niveau 1. L'évaluation des contrats de change à terme repose principalement sur le montant nominal du contrat, la différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Les contrats de swap de devises sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les deux branches, tirés des courbes de taux d'intérêt sous-jacents sur les marchés pour chaque devise applicables à la date d'évaluation.

La somme des flux de trésorerie libellés en devises étrangères est convertie au cours au comptant applicable à cette date. La branche en devises étrangères, sur laquelle l'Empire Vie doit des intérêts et des sommes en capital, a produit une juste valeur négative pour l'Empire Vie, alors que la branche en dollars canadiens a produit une juste valeur positive pour l'Empire Vie. Le résultat net de ces montants représente la juste valeur déclarée du contrat de swap de devises. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 27.

(e) Prêts de titres

La société a une entente de prêt de titres avec son dépositaire. En vertu de cette entente, le dépositaire peut prêter des titres provenant du portefeuille de la société à d'autres institutions, sur approbation de la société, pour certaines périodes de temps. En plus d'une commission, la société reçoit une garantie supérieure à la valeur de marché des titres prêtés, qu'elle conserve jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné à la société. Dans l'éventualité où l'un des titres prêtés ne serait pas remis au dépositaire, celui-ci peut, à sa discrétion, remettre à la société des titres identiques aux titres prêtés ou payer à la société la valeur de la garantie jusqu'à concurrence, mais sans l'excéder, de la valeur de marché des titres prêtés à la date à laquelle les titres prêtés auraient dû être remis au dépositaire (la « date d'évaluation »). Si la garantie n'est pas suffisante pour permettre au dépositaire de payer une telle valeur de marché à la société, il devra indemniser la société seulement à hauteur de la différence entre la valeur de marché des titres et la valeur d'une telle garantie à la date d'évaluation. Par conséquent, cette entente de prêt de titres ne donne lieu à aucun risque de crédit important.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le revenu provenant des opérations de prêt de titres est le suivant :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Fonds généraux	986 \$	856 \$
Fonds distincts	1 706	1 756
Total	2 692 \$	2 612 \$

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la juste valeur globale des titres de la société prêtés et les garanties reçues sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Fonds généraux	Fonds distincts	Total	Fonds généraux	Fonds distincts	Total
Valeur des titres prêtés	1 184 675 \$	1 511 859 \$	2 696 534 \$	989 557 \$	1 282 600 \$	2 272 157 \$
Valeur des garanties reçues	1 208 397 \$	1 542 231 \$	2 750 628 \$	1 009 925 \$	1 308 299 \$	2 318 224 \$

4. Montants d'assurance à recevoir

Aux 31 décembre	2019	2018
À recevoir des titulaires de polices	3 047 \$	3 711 \$
À recevoir des réassureurs	17 927	20 351
Frais à recevoir	15 512	16 231
Autres	12 242	6 408
Montants d'assurance à recevoir	48 728 \$	46 701 \$

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

5. Autres actifs

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2019	2018
Créances clients	13 180 \$	14 326 \$
Frais payés d'avance	6 231	5 876
Actifs au titre des droits d'utilisation	3 685	—
Autres actifs	23 096 \$	20 202 \$

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture, à l'exception des actifs au titre des droits d'utilisation de 3 685 \$ (néant en 2018). Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

6. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2018	2 318 \$	13 038 \$	40 877 \$	8 056 \$	64 289 \$
Entrées	—	—	2 889	235	3 124
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	2 318	13 038	43 766	8 291	67 413
Entrées	—	1	2 255	719	2 975
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	2 318 \$	13 039 \$	46 021 \$	9 010 \$	70 388 \$
Amortissement					
Au 1 ^{er} janvier 2018	— \$	(4 344) \$	(26 771) \$	(6 629) \$	(37 744) \$
Dotation pour l'exercice	—	(435)	(4 346)	(312)	(5 093)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	—	(4 779)	(31 117)	(6 941)	(42 837)
Dotation pour l'exercice	—	(413)	(4 780)	(342)	(5 535)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	— \$	(5 192) \$	(35 897) \$	(7 283) \$	(48 372) \$
Valeur comptable					
31 décembre 2019	2 318 \$	7 847 \$	10 124 \$	1 727 \$	22 016 \$
31 décembre 2018	2 318 \$	8 259 \$	12 649 \$	1 350 \$	24 576 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2019 ou en 2018.

7. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
Coût	
Au 1 ^{er} janvier 2018	62 892 \$
Entrées	3 862
Sorties	—
Au 31 décembre 2018	66 754
Entrées	8 993
Sorties	—
Au 31 décembre 2019	75 747 \$
Amortissement	
Au 1 ^{er} janvier 2018	(44 582) \$
Dotation pour l'exercice	(4 368)
Sorties	—
Au 31 décembre 2018	(48 950)
Dotation pour l'exercice	(4 440)
Sorties	—
Au 31 décembre 2019	(53 390) \$
Valeur comptable	
31 décembre 2019	22 357 \$
31 décembre 2018	17 804 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2019 ou en 2018.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

8. Fonds distincts

(a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux 31 décembre	2019	2018
Trésorerie	8 482 \$	22 220 \$
Placements à court terme	595 621	496 849
Obligations	1 857 955	1 512 174
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 100 714	5 832 553
Autres actifs	13 577	19 418
	8 576 349	7 883 214
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(77 766)	(60 424)
Total	8 498 583 \$	7 822 790 \$

(b) Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie	8 482 \$	— \$	8 482 \$	22 220 \$	— \$	22 220 \$
Placements à court terme	—	595 621	595 621	—	496 849	496 849
Obligations	—	1 857 955	1 857 955	—	1 512 174	1 512 174
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 100 714	—	6 100 714	5 829 250	3 303	5 832 553
Total	6 109 196 \$	2 453 576 \$	8 562 772 \$	5 851 470 \$	2 012 326 \$	7 863 796 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.
Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(c) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Actifs de fonds distincts - au début de l'exercice	7 822 790 \$	8 681 892 \$
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	1 245 819	1 267 114
Intérêts	64 909	59 600
Dividendes	165 247	176 659
Autres produits	23 061	29 832
Profits nets réalisés à la cession de placements	251 403	179 498
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	756 655	—
	2 507 094	1 712 703
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	1 571 091	1 387 872
Diminution nette latente de la juste valeur des placements	—	913 433
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	242 868	249 859
	1 813 959	2 551 164
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(17 342)	(20 641)
Actifs de fonds distincts - à la fin de l'exercice	8 498 583 \$	7 822 790 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(d) Exposition de l'Empire Vie au risque lié à ses garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès ainsi que des garanties de retrait. La fluctuation des cours a une incidence sur les passifs estimés de l'Empire Vie pour satisfaire ces garanties.

9. Montants d'assurance à payer

Aux 31 décembre	2019	2018
Règlements à payer	37 551 \$	49 284 \$
À payer aux agents	16 688	14 103
Primes payées à l'avance	2 456	2 401
À payer aux réassureurs	15 902	5 479
Autres	22 981	22 281
Montants d'assurance à payer	95 578 \$	93 548 \$

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 969 \$ (674 \$ en 2018) un an ou plus après la date de clôture. La plupart de ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

10. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance

(a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance vie, d'assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur et des exigences de l'ICA et du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent à une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et aux revenus de placement futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens réglementés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un événement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. La situation de passif d'une partie de la réassurance est attribuable à l'excédent des primes futures payables sur le bénéfice prévu de la réassurance. Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux d'A.M. Best.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

Aux 31 décembre	2019			2018		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation						
Assurance vie	701 185 \$	10 313 \$	711 498 \$	621 201 \$	5 297 \$	626 498 \$
Rentes	138	—	138	134	—	134
Assurance individuelle sans participation						
Assurance vie	4 013 248	797 015	4 810 263	3 286 264	875 443	4 161 707
Assurance maladie	243 562	(8 476)	235 086	204 459	(8 332)	196 127
Rentes	902 530	(8 875)	893 655	891 048	(10 689)	880 359
Assurance collective sans participation						
Assurance vie	28 499	(1 345)	27 154	23 548	(915)	22 633
Assurance maladie	223 926	(90 260)	133 666	192 597	(72 003)	120 594
Rentes	44 838	—	44 838	44 689	—	44 689
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(84 058)	—	(84 058)	(87 517)	—	(87 517)
Total	6 073 868 \$	698 372 \$	6 772 240 \$	5 176 423 \$	788 801 \$	5 965 224 \$

La société prévoit payer 5 996 977 \$ (5 085 826 \$ en 2018) en passifs de contrats d'assurance et 704 339 \$ (784 507 \$ en 2018) en passifs de réassurance un an ou plus après la date de clôture. La société prévoit régler le solde dans l'année qui suit la date de clôture.

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2019	2018
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - au début de l'exercice	87 517 \$	94 329 \$
Différés au cours de l'exercice	25 872	26 213
Amortis au cours de l'exercice	(29 331)	(33 025)
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - à la fin de l'exercice	84 058 \$	87 517 \$

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit amortir 30 576 \$ (31 610 \$ en 2018) au cours de l'exercice à venir.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Solde - au début de l'exercice	5 176 423 \$	788 801 \$	5 965 224 \$	5 364 865 \$	650 801 \$	6 015 666 \$
Modifications des hypothèses et des méthodes						
Polices sans participation						
Changements apportés à la mortalité/ morbidité prévues	(60 206)	47 618	(12 588)	(152 206)	127 213	(24 993)
Mises à jour de la table de mortalité	137 622	(292 750)	(155 128)	—	—	—
Mises à jour de l'hypothèse relative à la déchéance et aux primes	31 968	(5 393)	26 575	36 584	22 823	59 407
Mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	119 718	16 964	136 682	(3 900)	7 386	3 486
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	59 077	10 783	69 860	(6 797)	6 753	(44)
Reprise de réassurance	(3 084)	(103 486)	(106 570)	—	—	—
Polices avec participation						
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	(9 634)	3 967	(5 667)	(12 896)	3 436	(9 460)
Changements normaux						
Nouvelles affaires	31 649	2 292	33 941	41 738	4 357	46 095
Affaires en vigueur	590 335	229 576	819 911	(90 965)	(33 968)	(124 933)
Solde - à la fin de l'exercice	6 073 868 \$	698 372 \$	6 772 240 \$	5 176 423 \$	788 801 \$	5 965 224 \$

Les changements nets liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

Les changements dans la mortalité prévue en 2019 sont principalement attribuables à la révision d'hypothèses projetées pour les affaires d'assurance individuelle, ainsi qu'à des prestations moins importantes pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée. Les changements en 2018 étaient attribuables à des mises à jour similaires, mais ont été contrebalancée par une légère détérioration de la mortalité pour ce qui est des rentes immédiates.

En 2019, les tables de mortalité d'assurance individuelle ont été remplacées par des tables plus récentes du secteur. Les facteurs multiplicateurs qui sont appliqués à la table du secteur ont également été mis à jour selon une combinaison de l'expérience du secteur et de celle de la société. Cette mise à jour a entraîné une diminution considérable des passifs nets.

Le changement apporté aux hypothèses relatives aux déchéances et aux primes en 2019 est principalement lié aux mises à jour des taux de déchéance prévues sur les polices temporaires renouvelables. Le changement apporté aux hypothèses relatives aux déchéances et aux primes en 2018 était principalement lié à des améliorations des prévisions de la conservation de la part des titulaires de polices d'assurance vie universelle et à des mises à jour des taux de déchéances prévus des polices temporaires renouvelables.

La mise à jour des hypothèses de rendement des placements pour 2019 est principalement attribuable aux mises à jour promulgués du taux de réinvestissement initial (TRI) et du taux de réinvestissement ultime (TRU) utilisés dans l'évaluation des passifs des contrats. Des mises à jour ont également été apportées à l'hypothèse de rendement des capitaux propres, au niveau prévu de capitaux propres à appairer aux passifs des contrats et aux hypothèses d'échéance des actions privilégiées.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les principaux changements apportés aux hypothèses de rendement net des placements pour 2018 sont liés à l'ajustement de la projection au chapitre des titres de capitaux propres soutenant l'évaluation du passif des polices sans participation pour la fin de l'exercice 2018. Cet ajustement vise à refléter la réduction de la dépendance envers ces actifs pour l'avenir, ainsi que l'augmentation de la dépendance envers les titres à revenu fixe. La modification des hypothèses donne lieu à une baisse générale des rendements futurs et à une augmentation du passif des polices. Cette situation est contrebalancée par l'amélioration des rendements projetés au chapitre des hypothèses de réinvestissement des flux de trésorerie futurs prévus étant investissables.

La société a amélioré plusieurs de ses modèles en 2019. Ces améliorations incluent des mises à jour des hypothèses de remboursement des primes sur les polices Trilogie et Concordia, ainsi que des ajustements du modèle de réassurance et de la projection de mortalité.

Les améliorations de modèles et autres changements pour 2018 étaient principalement attribuables aux améliorations apportées à la modélisation de la réassurance pour l'assurance vie individuelle, ainsi qu'à une mise à jour des hypothèses de charges de maintenance unitaires utilisées dans les projections.

En 2019, la société a avisé les réassureurs de ses polices d'assurance vie individuelle que, à compter de 2020, elle augmenterait son plein de rétention sur l'assurance vie individuelle de 500 000 \$ à 1 500 000 \$ et qu'elle se prévaudrait des dispositions de reprise comprises dans tous ses traités de réassurance admissibles. Les mises à jour du modèle d'évaluation de la production pour refléter la reprise ont donné lieu à une diminution des passifs nets des affaires d'assurance vie universelle et sans participation.

(c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

Au 31 décembre 2019					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	119 451 \$	7 956 \$	1 816 \$	43 494 \$	172 717 \$
Obligations	4 860 681	605 503	156 599	1 886 869	7 509 652
Prêts hypothécaires	24 083	139 158	6 586	—	169 827
Actions privilégiées	103 865	176 915	4 854	188 395	474 029
Actions ordinaires	797 783	—	—	44 246	842 029
Actifs dérivés	588	—	—	2 342	2 930
Avances sur polices	54 695	—	668	—	55 363
Prêts sur polices	425	23 697	—	42 398	66 520
Autres	20 940	5 251	643	142 305	169 139
Total	5 982 511 \$	958 480 \$	171 166 \$	2 350 049 \$	9 462 206 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2018					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	169 279 \$	9 491 \$	260 \$	53 850 \$	232 880 \$
Obligations	4 158 384	544 822	14 908	1 811 966	6 530 080
Prêts hypothécaires	33 214	149 767	4 098	5 995	193 074
Actions privilégiées	33 978	177 337	4 852	179 693	395 860
Actions ordinaires	761 181	—	—	33 942	795 123
Actifs dérivés	1 122	—	—	9 302	10 424
Avances sur polices	51 949	—	—	—	51 949
Prêts sur polices	1 495	22 758	623	44 304	69 180
Autres	22 874	5 083	139	140 241	168 337
Total	5 233 476 \$	909 258 \$	24 880 \$	2 279 293 \$	8 446 907 \$

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de principal et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs d'assurance s'élèvent à 215 400 \$ (189 300 \$ en 2018).

(d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance

En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

(e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur à la date de clôture.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées facilement aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances et d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux 31 décembre	2019	2018
Actifs :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	172 717 \$	232 880 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	4 515 425	3 873 302
Autres obligations et actions facilement négociables	3 484 991	3 129 406
Total des actifs liquides	8 173 133 \$	7 235 588 \$
Passifs :		
Obligations payables à vue avec valeur fixe	753 579 \$	702 440 \$
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	1 219 282	1 169 807
Total des besoins de liquidités	1 972 861 \$	1 872 247 \$

11. Crédoiteurs et autres passifs

Les crédoiteurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2019	2018
Crédoiteurs	39 011 \$	49 579 \$
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 12)	42 616	36 466
Intérêts courus sur la dette subordonnée	2 554	2 554
Passifs dérivés (note 3d)	2 040	760
Autres	16 133	15 812
Crédoiteurs et autres passifs	106 037 \$	105 171 \$

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 42 616 \$ (36 466 \$ en 2018) un an ou plus après la date de clôture des états consolidés de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pour les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de la juste valeur. Les passifs dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'il est indiqué dans la note 3 (d). Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

12. Régimes d'avantages du personnel

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1^{er} octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites réglementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration. Les prestations de retraite proviennent de fonds

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la *Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario*, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes.

Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration trois fois par année. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

En l'absence d'un marché actif pour les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs des régimes sont comptabilisés à la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Valeur actualisée de l'obligation	249 494 \$	220 129 \$	8 656 \$	8 352 \$
Juste valeur des actifs des régimes	215 534	192 015	—	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(33 960) \$	(28 114) \$	(8 656) \$	(8 352) \$

Les actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Crédoiteurs et autres passifs (note 11).

La variation annuelle de la valeur actualisée des obligations à prestations définies est la suivante :

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - au début de l'exercice	220 129 \$	227 019 \$	8 352 \$	9 697 \$
Coût des services rendus	5 978	6 597	—	—
Coût des services antérieurs	3 967	—	—	—
Charges d'intérêts	8 331	8 040	299	329
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	18 276	14 637	299	329
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	—	—	—	66
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	22 878	(8 891)	570	(638)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	(116)	(681)	(282)	(613)
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	22 762	(9 572)	288	(1 185)
Cotisations des employés	1 397	1 481	—	—
Prestations versées	(13 070)	(13 436)	(283)	(489)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - à la fin de l'exercice	249 494 \$	220 129 \$	8 656 \$	8 352 \$

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite	
	2019	2018
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - au début de l'exercice	192 015 \$	210 126 \$
Revenu d'intérêts	7 339	7 515
Frais d'administration	(243)	(195)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	7 096	7 320
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	21 790	(17 030)
Gain (perte) découlant de la variation des hypothèses démographiques	—	—
Gain (perte) découlant de la variation des hypothèses financières	—	—
Gain actuariel (perte actuarielle) découlant des résultats techniques	—	—
Variation de l'effet du plafond des actifs	—	—
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	21 790	(17 030)
Transferts et compressions de régimes		
Cotisations de l'employeur	6 306	3 554
Cotisations des employés	1 397	1 481
Prestations versées	(13 070)	(13 436)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - à la fin de l'exercice	215 534 \$	192 015 \$

Le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 correspond à un gain de 28 886 \$ (perte de 9 710 \$ en 2018).

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les charges opérationnelles comprennent également 2 057 \$ (1 691 \$ en 2018) des cotisations de l'employeur liées à la composante à cotisations définies du régime.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des employés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont d'environ 4 721 \$.

Les actifs du régime sont principalement investis dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

Aux 31 décembre	2019		2018	
Actions				
Actions canadiennes	75 336	35 %	66 692	34 %
Actions étrangères	50 977	24 %	41 367	22 %
Total des actions	126 313	59 %	108 059	56 %
Titres de créance				
Titres de créance canadiens	65 194	30 %	61 171	32 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie, produits à recevoir	6 711	3 %	7 425	4 %
Fonds communs de placement	8 312	4 %	7 400	4 %
Autres	9 005	4 %	7 960	4 %
Total de la juste valeur des actifs	215 535 \$	100 %	192 015 \$	100 %

La juste valeur est déterminée selon les données du niveau 1 pour les actions et du niveau 2 pour les titres de créance.

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	3,15 %	3,85 %	3,05 %	3,70 %
Taux d'actualisation - intérêt net	3,85 %	3,60 %	3,70 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	5,5 %	6,7 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	s. o.	s. o.	4,0 %	4,0 %
Année d'atteinte du taux tendanciel ultime du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	2040	2040

Les hypothèses de mortalité (en nombre d'années) utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2019	2018
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	21,97	21,89
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	24,66	24,59
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	23,83	23,76
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	26,34	26,28

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2019	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(32 260) \$	42 785 \$	(838) \$	1 003 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	12 660 \$	(11 262) \$	s. o.	s. o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	965 \$	(817) \$
Espérance de vie	1 an	6 685 \$	(6 887) \$	410 \$	(398) \$

Au 31 décembre 2018	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(26 633) \$	36 824 \$	(791) \$	944 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	10 509 \$	(9 074) \$	s. o.	s. o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	885 \$	(754) \$
Espérance de vie	1 an	5 403 \$	(5 397) \$	400 \$	(390) \$

Les durées moyennes pondérées, en nombre d'années, des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2019	2018
Régime de retraite du personnel	15	14
Régime de retraite complémentaire du personnel	12	13
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11	11

Risques

La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

Volatilité des actifs

Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés; si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Variation du rendement des obligations

Une baisse du rendement des obligations de sociétés augmentera les obligations au titre des régimes, bien que cette baisse sera partiellement compensée par une hausse de la valeur du portefeuille d'obligations des régimes.

Espérance de vie

La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées conformément à la philosophie de placement énoncée dans la politique de placement approuvée par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La philosophie fondamentale est d'obtenir un rendement suffisamment élevé sur les placements à long terme sans mettre en péril le niveau de sécurité des prestations des participants et sans ajouter une trop grande volatilité aux charges futures de la société. L'objectif de la société est d'apparier des actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à taux fixe. La société surveille l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des unités dans les fonds distincts et des parts dans les fonds communs de placement de l'Empire Vie. La société est d'avis que les actions offrent les meilleurs rendements à long terme moyennant un niveau de risque acceptable.

La dernière évaluation triennale du régime de retraite du personnel a eu lieu en novembre 2018 pour la période close le 31 décembre 2017. La prochaine évaluation triennale sera effectuée en 2021 pour la période close le 31 décembre 2020.

13. Dette subordonnée

Le tableau ci-dessous illustre les obligations comprises dans la dette subordonnée au 31 décembre :

Aux 31 décembre				2019	2018
	Taux d'intérêt	Date d'appel ou de rachat, selon la première occurrence	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Série 2016-1 ⁽¹⁾	3,383 %	16 décembre 2021	2026	199 639	199 463
Série 2017-1 ⁽²⁾	3,664 %	15 mars 2023	2028	199 459	199 304
Total de la dette subordonnée				399 098 \$	398 767 \$
Juste valeur				410 142 \$	400 820 \$

⁽¹⁾ Débentures subordonnées non garanties de série 2016-1 à 3,383 % échéant en 2026. À compter du 16 décembre 2021, l'intérêt sera payable au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 1,95 %.

⁽²⁾ Débentures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % échéant en 2028. À compter du 15 mars 2023, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 1,53 %.

14. Primes d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	525 273 \$	(120 236) \$	405 037 \$	502 456 \$	(110 326) \$	392 130 \$
Primes d'assurance maladie	407 262	(61 573)	345 689	363 144	(36 529)	326 615
Total des primes d'assurance vie et maladie	932 535	(181 809)	750 726	865 600	(146 855)	718 745
Primes de rentes	159 293	(178)	159 115	155 040	(180)	154 860
Total des primes d'assurance	1 091 828 \$	(181 987) \$	909 841 \$	1 020 640 \$	(147 035) \$	873 605 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

15. Produits tirés des frais

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	249 714 \$	253 990 \$
Frais de rachat et autres frais divers	12 031	9 951
Produits tirés des frais	261 745 \$	263 941 \$

16. Prestations et charges

(a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	231 237 \$	(67 615) \$	163 622 \$	243 402 \$	(82 585) \$	160 817 \$
Règlements d'assurance maladie	279 398	(31 146)	248 252	240 346	(16 505)	223 841
Total des règlements d'assurance vie et maladie	510 635	(98 761)	411 874	483 748	(99 090)	384 658
Prestations de rentes	209 681	(3 294)	206 387	186 508	(1 406)	185 102
Prestations et règlements payés	720 316 \$	(102 055) \$	618 261 \$	670 256 \$	(100 496) \$	569 760 \$

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Vie	811 912 \$	(73 845) \$	738 067 \$	(194 523) \$	147 164 \$	(47 359) \$
Maladie	70 437	(18 398)	52 039	22 188	(8 392)	13 796
Total de l'assurance vie et maladie	882 349	(92 243)	790 106	(172 335)	138 772	(33 563)
Rentes	15 096	1 814	16 910	(16 107)	(772)	(16 879)
Variation des passifs des contrats d'assurance	897 445 \$	(90 429) \$	807 016 \$	(188 442) \$	138 000 \$	(50 442) \$

17. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	102 869 \$	98 444 \$
Services professionnels	16 922	16 888
Actifs au titre des droits d'utilisation, charges de location et d'entretien, et amortissement	15 281	12 624
Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 975	9 461
Autres	27 423	27 239
Total	172 470 \$	164 656 \$

Les principaux éléments des autres charges comprennent les coûts de déplacement, de publicité, de fournitures de bureau et de services.

¹ Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

18. Impôts

(a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend des composantes d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Charge d'impôts exigibles	59 644 \$	38 870 \$
Charge (produit) d'impôts différés lié(e) à la création et à la reprise des différences temporaires	(1 147)	(1 806)
Charge d'impôts	58 497 \$	37 064 \$

Durant l'exercice 2019, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 28 729 \$ (54 590 \$ en 2018).

(b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Résultat net avant impôts	249 156 \$	184 953 \$
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi :	66 450	49 474
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Impôt payé sur les dividendes	(10 360)	(10 152)
Divers	2 407	(2 258)
Charge d'impôts	58 497 \$	37 064 \$

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2019, tel qu'il s'applique à la société, est de 26,67 % (26,75 % en 2018). Les taux d'imposition futurs prévus sont comme suit :

2020	26,53 %
2021	26,46 %
2022	26,38 %
2023	26,38 %
2024	26,38 %

L'incidence des taux d'imposition futurs des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

(c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

Aux 31 décembre	2019	2018
Contrats d'assurance	(10 882) \$	(9 867) \$
Placements de portefeuille	(6 009)	(5 527)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11 169	9 957
Autres éléments, valeur nette	(3 083)	(4 851)
Actifs (passifs) d'impôt différé	(8 805) \$	(10 288) \$

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 7 222 \$ devrait être payé (montant de 8 002 \$ payé en 2018) plus d'un an après la date de clôture.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	(10 288) \$	(13 766) \$
Produit (charge) d'impôt différé		
État des résultats	1 147	1 806
Autres éléments du résultat global	336	1 672
Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice	(8 805) \$	(10 288) \$

(d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du **total des autres éléments du résultat global**.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	89 474 \$	23 862 \$	65 612 \$	(38 651) \$	(10 339) \$	(28 312) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(21 886)	(5 884)	(16 002)	1 411	762	649
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(1 260)	(336)	(924)	(6 267)	(1 672)	(4 595)
Total des autres éléments du résultat global	66 328 \$	17 642 \$	48 686 \$	(43 507) \$	(11 249) \$	(32 258) \$

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	83 481 \$	22 264 \$	61 217 \$	(33 305) \$	(8 909) \$	(24 396) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(16 920)	(4 520)	(12 400)	1 728	871	857
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(1 205)	(321)	(884)	(5 973)	(1 593)	(4 380)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	30	7	23	(458)	(125)	(333)
Total des autres éléments du résultat global	65 386 \$	17 430 \$	47 956 \$	(38 008) \$	(9 756) \$	(28 252) \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019			2018		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	5 993 \$	1 598 \$	4 395 \$	(5 346) \$	(1 430) \$	(3 916) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(4 966)	(1 364)	(3 602)	(317)	(109)	(208)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(55)	(15)	(40)	(294)	(79)	(215)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices (note 23)	(30)	(7)	(23)	458	125	333
Total des autres éléments du résultat global	942 \$	212 \$	730 \$	(5 499) \$	(1 493) \$	(4 006) \$

19. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les émissions d'actions privilégiées (voir la note 20) ne diluent pas le résultat par action, puisque ces actions ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer les résultats par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Résultat par action - de base et dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	173 943 \$	137 445 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	985 076	985 076
Résultat par action - de base et dilué	176,58 \$	139,53 \$

20. Capital-actions

Aux	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiées						
Série 1	illimitée	5 980 000	149 500 \$	illimitée	5 980 000	149 500 \$
Série 3	illimitée	4 000 000	100 000 \$	illimitée	4 000 000	100 000 \$
Actions ordinaires	2 000 000	985 076	985 \$	2 000 000	985 076	985 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a émis à E-L Financial Corporation Limited 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3 (actions privilégiées de série 3) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 4,90 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 janvier 2023. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %. Le 17 janvier 2023 ainsi que le 17 janvier tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions privilégiées de série 4), sous réserve de certaines

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

conditions. Les porteurs d'actions privilégiées de série 4 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 3,24 %.

Au cours du premier trimestre de 2016, l'Empire Vie a effectué le placement public de 5 980 000 actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif de série 1 (actions privilégiées de série 1) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 5,75 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 avril 2021. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,99 %. Le 17 avril 2021 ainsi que le 17 avril tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 2 (actions privilégiées de série 2), sous réserve de certaines conditions. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 4,99 %.

Des frais d'émission d'actions privilégiées de série 1 de 5 150 \$, moins 1 375 \$ d'impôts, ont été imputés au compte des résultats non distribués.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

21. Dividendes

	Date de déclaration du dividende	Actions émises et en circulation	Taux de dividende par action	Dividende total (en milliers de dollars)	Date de paiement du dividende
Dividendes aux actionnaires ordinaires					
Actionnaires ordinaires	30 octobre 2019	985 076	17,440800 \$	17 181 \$	10 décembre 2019
	1 août 2019	985 076	17,440800 \$	17 180 \$	12 septembre 2019
	2 mai 2019	985 076	17,440800 \$	17 181 \$	11 juin 2019
	27 février 2019	985 076	17,440800 \$	17 180 \$	4 avril 2019
	31 octobre 2018	985 076	10,151501 \$	10 000 \$	5 décembre 2018
	3 août 2018	985 076	10,151501 \$	10 000 \$	12 septembre 2018
	3 mai 2018	985 076	10,151501 \$	10 000 \$	8 juin 2018
	27 février 2018	985 076	10,151501 \$	10 000 \$	3 avril 2018
Dividendes aux actionnaires privilégiés					
Série 1	30 octobre 2019	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 janvier 2020
	1 août 2019	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 octobre 2019
	2 mai 2019	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 juillet 2019
	27 février 2019	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 avril 2019
	31 octobre 2018	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 janvier 2019
	3 août 2018	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 octobre 2018
	3 mai 2018	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 juillet 2018
	27 février 2018	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 avril 2018
Série 3	30 octobre 2019	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 janvier 2020
	1 août 2019	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 octobre 2019
	2 mai 2019	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 juillet 2019
	27 février 2019	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 avril 2019
	31 octobre 2018	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 janvier 2019
	3 août 2018	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 octobre 2018
	3 mai 2018	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 juillet 2018
	27 février 2018	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 avril 2018

Le 26 février 2020, soit à une date postérieure à celle des présents états financiers consolidés, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants :

- 111 743 \$ (113,435853 \$ par action) sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 8 avril 2020
- 2 149 \$ (0,359375 \$ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 1, payable le 17 avril 2020
- 1 225 \$ (0,306250 \$ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 3, payable le 17 avril 2020

22. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires

Le droit des actionnaires à un montant de 3 369 \$ (3 137 \$ en 2018) des capitaux propres attribuables aux actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

23. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d'activité est la suivante :

La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

L'assurance collective offre aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité à l'intention de leurs employés.

L'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le capital et l'excédent se composent d'actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices ainsi que d'autres éléments relatifs au siège social qui ne se rattachent à aucun autre secteur d'activité.

Les **résultats opérationnels** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019				Total
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	
Primes nettes de clients externes	159 115 \$	360 383 \$	390 343 \$	— \$	909 841 \$
Produit d'intérêts	30 202	6 445	183 162	56 555	276 364
Revenu de placement total	39 656	4 520	215 123	66 418	325 717
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	17 772	4 313	473 402	(5 106)	490 381
Profit (perte) réalisé sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	1 147	181	110 575	(6 572)	105 331
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	101	85	502	21 198	21 886
Produit d'honoraires de clients externes	249 018	12 528	228	(29)	261 745
Prestations et règlements, montant net	206 387	255 856	156 018	—	618 261
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	16 910	17 569	772 537	—	807 016
Variation de la provision des contrats de placement	937	—	—	—	937
Participations sur polices	—	—	31 438	—	31 438
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 965	2 890	5 120	—	9 975
Charges opérationnelles totales	61 333	50 351	59 233	1 553	172 470
Charge de commissions nette	83 162	40 641	74 951	—	198 754
Charge d'intérêts	—	—	—	14 425	14 425
Impôt sur les primes	—	8 109	10 566	—	18 675
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 770	—	3 770
Charge (produit) d'impôts	23 898	2 525	16 192	15 882	58 497
Résultat net après impôts	74 182	6 959	65 468	44 049	190 658

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018					
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	154 860 \$	339 852 \$	378 893 \$	— \$	873 605 \$
Produit d'intérêts	31 166	5 870	168 194	55 988	261 218
Revenu de placement total	38 776	4 059	199 215	66 378	308 428
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(35 073)	(964)	(279 132)	(2 870)	(318 039)
Profit (perte) réalisé sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	816	9	14 635	(3 560)	11 900
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	227	206	48	(1 892)	(1 411)
Produit d'honoraires de clients externes	252 878	10 613	388	62	263 941
Prestations et règlements, montant net	185 102	230 428	154 230	—	569 760
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(16 880)	727	(34 289)	—	(50 442)
Variation de la provision des contrats de placement	85	—	—	—	85
Participations sur polices	—	—	30 124	—	30 124
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 930	2 138	5 393	—	9 461
Charges opérationnelles totales	59 368	45 595	58 248	1 445	164 656
Charge de commissions nette	87 936	36 328	73 933	—	198 197
Charge d'intérêts	—	—	—	18 132	18 132
Impôt sur les primes	—	8 354	10 683	—	19 037
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 922	—	3 922
Charge (produit) d'impôts	23 594	8 483	(2 119)	7 106	37 064
Résultat net après impôts	73 279	23 860	19 315	31 435	147 889

Les **actifs** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

Au 31 décembre 2019					
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	958 480 \$	171 166 \$	5 982 511 \$	2 350 049 \$	9 462 206 \$
Fonds distincts	8 480 294	—	18 289	—	8 498 583
Total des actifs	9 438 774 \$	171 166 \$	6 000 800 \$	2 350 049 \$	17 960 789 \$

Au 31 décembre 2018					
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	944 448 \$	153 194 \$	5 057 860 \$	2 291 405 \$	8 446 907 \$
Fonds distincts	7 805 676	—	17 114	—	7 822 790
Total des actifs	8 750 124 \$	153 194 \$	5 074 974 \$	2 291 405 \$	16 269 697 \$

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

24. Engagements et éventualités

Engagements de placement

Dans le cadre normal des activités, la société a des engagements de placement en cours qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements en suspens était de 22 867 \$ (13 000 \$ au 31 décembre 2018). Le solde de cet engagement est payable à tout moment jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement.

Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

25. Opérations entre parties liées

La société est une filiale appartenant à 98,4 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 100 % à E-L Financial Corporation Limited. E-L Financial Corporation Limited détient, directement et indirectement par l'entremise d'E-L Financial Services Limited, 99,4 % des actions ordinaires de l'Empire Vie. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec E-L Financial Corporation Limited ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. Les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie et de placement émises par la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la société a émis pour 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3, à l'endroit d'E-L Financial Corporation à 25 \$ par action. Veuillez consulter la note 20 pour obtenir plus de détails.

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Salaires et autres avantages à court terme et à long terme du personnel	6 140 \$	6 866 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	398	535
Total	6 538 \$	7 401 \$

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

26. Gestion du capital

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. Le BSIF a mis en œuvre le cadre du nouveau test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) le 1^{er} janvier 2018. En vertu de ce cadre, la suffisance du capital de l'Empire Vie est mesurée selon un ratio du capital disponible, majoré de la provision d'excédents et des dépôts admissibles, puis divisé par le coussin de solvabilité de base. Les composantes du ratio du TSAV sont déterminées selon les lignes directrices définies par le BSIF. L'organisme de réglementation a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 %. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les ratios de capital réglementaires applicables pour la société étaient conformes à ces ratios.

27. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les principaux risques et les stratégies de gestion du risque connexes pour les risques que la direction considère comme les plus importants en termes de probabilité et des effets défavorables potentiels sur la société sont décrits dans les sections suivantes : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque d'assurance.

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du bénéfice net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

(a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de variations défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, des titres immobiliers et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit et les taux de change.

Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société. En vertu du cadre comptable et réglementaire canadien des sociétés d'assurance, les résultats de la société pour une période donnée reflètent les valeurs des marchés boursiers et les taux d'intérêt à la fin de la période, selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché. Par conséquent, une baisse des valeurs des marchés boursiers ou les fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts pourraient entraîner

¹ Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

des changements importants au résultat net attribuable aux actionnaires, des hausses des exigences en matière de capital réglementaire et une diminution des ratios de fonds propres de la société.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés cotées en bourse ou de fonds négociés en bourse pour soutenir ses passifs d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société ne réalise pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir.

Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du TSAV. À mesure que le ratio du TSAV approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de réglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision de ses gestionnaires de placement par la chef des placements, le comité de gestion des actifs et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement la taille du portefeuille et la composition de l'actif.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. Le comité des placements reçoit des rapports sur la composition et le rendement du fonds général par secteur, l'appariement des dérivés, la composition et le rendement des fonds distincts ainsi que les opérations de placement pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la haute direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, le rapprochement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices relatives aux placements.

La société a un comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement et fait rapport au moins chaque trimestre au comité des placements du conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs a pour mandat de surveiller l'appariement de la position des placements de la société à ses passifs au sein des divers segments des activités de la société. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les lignes directrices de placements et de gestion des actifs et des passifs, qui sont revues régulièrement par le comité des placements, ont été élaborées pour régir ces activités. Le comité de gestion des actifs fait rapport régulièrement au comité des placements sur l'appariement des positions de la société, la composition des actifs et les décisions de répartition des actifs se rapportant aux segments des actifs de la société.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de réglementation et un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque de placement défavorables (y compris des conditions de marché et des taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital et de liquidité. La haute direction surveille le ratio du TSAV de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du TSAV, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les suivants : risque lié aux actions, risque de taux d'intérêt et risque de change.

(1) Risque lié aux actions

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciaires compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices et les porteurs de parts, respectivement, assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, certains des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au TSAV et les résultats opérationnels de la société. La société a réassuré une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. La société dispose également d'un programme de couverture économique semi-statique. L'objectif du programme de couverture économique est de protéger partiellement la société en cas de baisses futures potentielles du ratio du TSAV qui pourraient être attribuables aux variations défavorables des cours boursiers. Le programme a actuellement recours à des options de vente et à des contrats à terme sur des indices boursiers clés. L'utilisation inappropriée de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéfices. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. Plus précisément, aucun levier financier n'est permis dans l'utilisation de dérivés et des limitations strictes en ce qui concerne le crédit de contrepartie sont imposées.

La société a mis en place une politique de couverture du risque sur capitaux propres afin de soutenir les programmes de couverture économique du fonds général. La politique définit les objectifs, les limites de risque et les autorités se rapportant à ses activités de couverture économique. La haute direction supervise ses activités de couverture économique de façon régulière et fait rapport, au moins chaque trimestre, au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration de la situation du programme de couverture économique.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes mises de l'avant par l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. Le chef de la gestion du risque produit un rapport trimestriel à l'intention du comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris les exigences en matière de capital.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle approximative pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Les montants indiqués ci-après comprennent l'incidence du programme de couverture économique du risque sur capitaux propres (décrit ci-dessus) du fonds général de l'Empire Vie. Pour les garanties de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment de produire l'estimation. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente.

Au 31 décembre 2019				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	13 800 \$	(17 521) \$	31 350 \$	(80 143) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	3 245 \$	(3 245) \$	6 490 \$	(6 490) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Au 31 décembre 2018				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	16 371 \$	(15 902) \$	34 749 \$	(149 572) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	2 590 \$	(2 590) \$	5 180 \$	(5 180) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	1 257 \$	(1 257) \$	2 514 \$	(2 514) \$

* Comprend l'incidence approximative sur les produits tirés des frais, déduction faite des commissions de service après impôts pour une période de trois mois.

Pour les affaires d'assurance vie, la politique de la société est d'utiliser également une partie des placements dans des titres de capitaux propres pour couvrir les flux de trésorerie estimés des passifs d'assurance de produits d'assurance vie universelle et d'assurance vie sans participation au-delà de la période de 20 années suivant la date de clôture. La valeur des passifs soutenus par ces titres de capitaux propres dépend des hypothèses relatives aux niveaux futurs des marchés boursiers. Les hypothèses de rendement selon les meilleures estimations pour les titres de capitaux propres sont principalement basées sur les moyennes historiques à long terme des rendements globaux (incluant les dividendes) du marché boursier canadien, qui est de 9,0 % (8,8 % en 2018). La société utilise une hypothèse de 7,7 % (8,0 % en 2018) afin d'inclure des réserves en cas de changements modérés des taux de rendement des titres de capitaux propres déterminés selon les normes actuarielles canadiennes. Les rendements sont ensuite réduits des marges afin de déterminer les rendements nets utilisés dans l'évaluation. Des changements dans le marché actuel entraîneraient la modification de ces hypothèses.

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées ci-dessus. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 127 300 \$ (110 500 \$ en 2018).

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie :

Aux 31 décembre	2019	2018
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	648 049 \$	352 369 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	7,0 %	4,3 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	444 366 \$	110 324 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,8 %	1,3 %

(2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque des pertes économiques sont enregistrées en raison d'un besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société, et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités aux clients, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont censés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence financière immédiate estimée sur le résultat net et les autres éléments du résultat global qui découle d'une variation immédiate des taux d'intérêt.

	Au 31 décembre 2019			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	20 751 \$	(22 972) \$	39 524 \$	(48 444) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	233 \$	(254) \$	446 \$	(531) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(45 776) \$	54 420 \$	(82 907) \$	117 484 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 288) \$	1 422 \$	(2 442) \$	2 979 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Au 31 décembre 2018			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	8 361 \$	(9 248) \$	15 932 \$	(19 494) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	204 \$	(222) \$	391 \$	(463) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(39 075) \$	46 055 \$	(71 171) \$	99 089 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 905) \$	2 101 \$	(3 614) \$	4 399 \$

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux capitaux propres attribuables aux titulaires de polices. Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus pour les actifs soutenant les passifs des contrats sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance des actifs et des passifs, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne des passifs des contrats qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi au jour le jour.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la société devra réinvestir les flux de trésorerie nets futurs pour prolonger la durée de ses actifs. En vertu des normes de pratiques actuarielles canadiennes, les rendements présumés pour ces réinvestissements futurs sont liés aux taux d'intérêt courants, à la conjoncture économique et à la composition future prévue des actifs de la société. L'hypothèse de réinvestissement s'échelonne de l'hypothèse du taux de réinvestissement initial (TRI) à l'hypothèse du taux de réinvestissement ultime (TRU) sur la période mobile de 40 ans suivant la date de clôture.

L'incidence approximative d'une variation soudaine des taux d'intérêt est expliquée ci-dessus. Si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent durant l'année suivante, il serait nécessaire de modifier l'hypothèse relative au TRI pour tenir compte des perspectives économiques du moment. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt modifierait à la baisse l'hypothèse de réinvestissement pour les 40 années subséquentes, ce qui augmenterait les passifs des contrats et, par le fait même, réduirait le résultat net d'environ 52 500 \$ (38 000 \$ pour 2018), en présumant qu'il n'y ait aucune modification à l'hypothèse relative au TRU.

Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements au-delà de la période mobile de 40 ans, la société utilise une hypothèse relative au TRU. En vertu des normes actuarielles canadiennes, l'hypothèse relative au TRU est prescrite par l'autorité en normalisation actuarielle en tant que taux de réinvestissement sans risque ultime à long terme de 3,1 % (3,2 % en 2018) plus un montant maximal pour tenir compte des écarts de crédit, moins un taux de défaut des actifs de 0,8 % (0,8 % en 2018). L'autorité en normalisation actuarielle peut modifier périodiquement le niveau prescrit de l'hypothèse relative au TRU. Comme les taux d'intérêt sont actuellement inférieurs à ce qu'ils étaient lorsque les hypothèses relatives au TRU ont été établies, ces hypothèses pourraient tendre à la baisse si les taux étaient mis à jour.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles, et les passifs des contrats d'assurance sont ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur. La société utilise un TRU de 3,9 % (4,0 % en 2018) pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, un appariement beaucoup plus étroit des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est possible, ce qui pourrait contribuer à limiter l'incidence potentielle d'une diminution soudaine des taux d'intérêt sur les affaires. Pour les rentes, l'incidence d'une baisse de 1,0 % par rapport au TRI présumé sur les passifs des contrats et, par la suite, sur le résultat net serait négligeable en raison de l'appariement décrit ci-dessus.

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

(3) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur les bénéfices et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de néant (néant en 2018) sur le résultat net attribuable aux actionnaires, de néant (néant en 2018) sur le résultat net attribuable aux titulaires de polices, de néant (néant en 2018) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de néant (néant en 2018) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au taux de change. Le comité de gestion des actifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité ne soit pas en mesure de financer tous ses engagements ou obligations en matière de sorties de trésorerie au moment où ils deviennent exigibles, ou encore que, pour financer ses engagements, une entité soit obligée de vendre des actifs à des prix déprimés et de subir des pertes lorsque vient le temps de la vente. Les sorties de trésorerie peuvent se présenter sous forme de paiement de prestations aux titulaires de polices, de charges, d'achats d'actifs ou d'intérêt sur une dette. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux événements ou mesures clés concernant les titulaires de polices (c.-à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 13 « Dette subordonnée ») et les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables, lesquelles doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond à ses besoins de liquidités en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 10 (e). En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de trésorerie pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les dettes subordonnées qui ne sont pas exigibles à une date d'échéance unique sont présentées dans les tableaux sous l'année de leur échéance finale. Les échéances réelles pourraient différer des échéances contractuelles en raison du droit d'achat ou de prolongation de l'emprunteur, ou de son droit de rembourser son emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouverts à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2019 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Au 31 décembre 2019				
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	71 689 \$	162 523 \$	513 593 \$	23 596 531 \$	24 344 336 \$
Passifs des contrats de placement	3 823	12 418	11 665	9 882	37 788
Dette subordonnée	14 094	51 294	439 960	—	505 348
Actions privilégiées	13 496	232 280	—	—	245 776
Créditeurs et autres passifs	227 908	7 044	42 616	—	277 568
Total des passifs	331 010	465 559	1 007 834	23 606 413	25 410 816
Engagements de location simple	115	—	—	—	115
Total	331 125 \$	465 559 \$	1 007 834 \$	23 606 413 \$	25 410 931 \$

	Au 31 décembre 2018				
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	96 260 \$	189 647 \$	492 727 \$	23 285 372 \$	24 064 006 \$
Passifs des contrats de placement	4 084	10 685	9 704	8 714	33 187
Dette subordonnée	14 094	51 708	453 240	—	519 042
Actions privilégiées	13 496	245 776	—	—	259 272
Autres passifs	230 291	8 230	36 525	—	275 046
Total des passifs	358 225	506 046	992 196	23 294 086	25 150 553
Engagements de location simple	3 106	5 884	3 129	—	12 119
Total	361 331 \$	511 930 \$	995 325 \$	23 294 086 \$	25 162 672 \$

Le comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2019, 1,9 % (2,8 % en 2018) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit renvoie à la possibilité de perdre des sommes dues par des contreparties financières, comme les débiteurs, les réassureurs et les autres institutions financières, ou reliées à des émetteurs de titres détenus dans un portefeuille d'actifs. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débetures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, ainsi que des traités de réassurance conclus avec les réassureurs.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix établis par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration respectivement. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débetures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société conclut des ententes de réassurance à long terme seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A- » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent dans l'hypothèse de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux 31 décembre	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140 333 \$	204 921 \$
Placements à court terme	32 384	27 959
Obligations	7 509 652	6 530 080
Actions privilégiées	474 029	395 860
Actifs dérivés	2 930	10 424
Prêts hypothécaires	169 827	193 074
Réassurance	113 107	95 975
Avances sur polices	55 363	51 949
Prêts sur polices	66 520	69 180
Revenu de placement couru	35 401	35 388
Primes d'assurance à recevoir	48 728	46 701
Créances clients	13 180	14 326
Total	8 661 454 \$	7 675 837 \$

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à ses états consolidés de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs (voir la note 3 (b)) et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir la note 10 (c)).

Concentration du risque de crédit

(1) Obligations et débentures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	348 815 \$	5 %	281 470 \$	4 %
AA	1 167 357	16 %	628 471	10 %
A	4 831 528	64 %	4 561 261	70 %
BBB (et notes inférieures)	1 161 952	15 %	1 058 878	16 %
Total	7 509 652 \$	100 %	6 530 080 \$	100 %

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les notes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une note fractionnée, la note la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas notées par une agence de notation reconnue sont notées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la note interne est documentée, avec des références à des placements comparables appropriés notés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations :

Aux 31 décembre	2019	2018
Obligations provinciales	4 182 725 \$	3 599 325 \$
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	55,7 %	55,1 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux 31 décembre	2019		2018	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	75 119 \$	1 %	87 560 \$	1 %
1 à 5 ans	769 237	10 %	810 260	12 %
5 à 10 ans	700 976	9 %	743 107	11 %
Plus de 10 ans	5 964 320	80 %	4 889 153	76 %
Total	7 509 652 \$	100 %	6 530 080 \$	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux 31 décembre	2019	2018
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	4 744 433 \$	4 248 837 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	51,1 %	51,3 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	199 877 \$	181 684 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,2 %	2,2 %

* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débetures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

(2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 1 % (1 % en 2018) sont notés P1, 97 % (99 % en 2018) sont notés P2 et le solde, 2 % (néant en 2018), sont notés P3.

(3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 169 058 \$ ou 99 % (193 074 \$ ou 100 % en 2018) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

(d) Risque d'assurance

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produit net des primes	159,1 \$	154,9 \$	360,4 \$	339,8 \$	390,3 \$	378,9 \$	— \$	— \$	909,8 \$	873,6 \$
Produit tiré des frais et autres	249,0	252,9	12,5	10,6	0,2	0,4	—	—	261,7	263,9
Total	408,1 \$	407,8 \$	372,9 \$	350,4 \$	390,5 \$	379,3 \$	— \$	— \$	1 171,5 \$	1 137,5 \$

Le risque d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux risques d'assurance ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à divers risques d'assurance en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux demandes et à la réassurance.

La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à des tests de tension, incluant un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital.

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les déchéances, les règlements et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité, la morbidité, la longévité, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'incidence de ces marges est d'accroître les passifs des contrats par rapport aux hypothèses basées sur les meilleures estimations.

Les marges en cas d'écarts défavorables utilisées par la société sont à l'intérieur de la fourchette cible établie par l'ICA. Une marge supérieure correspondante est incluse dans les passifs d'assurance, si une hypothèse est susceptible de changer ou s'il y a davantage d'incertitude au sujet de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. La société revoit chaque marge sur une base annuelle pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an par l'actuaire désigné de la société. L'incidence des changements dans ces hypothèses se reflète dans les bénéfices de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les détails sur les changements dans les hypothèses sont également discutés avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2019. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, la variation nette des passifs d'assurance avec participation sera négligeable.

(1) Mortalité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison de ces résultats techniques et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 15 800 \$ (12 300 \$ en 2018).

Pour les rentes, une baisse de la mortalité (ou longévité) est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 3 300 \$ (4 100 \$ en 2018).

(2) Comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations (effectuée sur une base annuelle) et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouverts en totalité si le taux de déchéance, tôt dans la durée de vie d'une police, excède le taux de déchéance des hypothèses actuarielles. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10,0 % par rapport aux hypothèses liées aux déchéances augmenterait les passifs des contrats, et, par conséquent, réduirait le résultat net d'environ 152 300 \$ (132 800 \$ en 2018). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux déchéances. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux déchéances.

(3) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 6 300 \$ (6 900 \$ en 2018).

(4) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 7 900 \$ (6 700 \$ en 2018).

(5) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères minimaux des autorités de réglementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de réglementation, l'actuaire désigné procède à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

société a également élaboré une politique de gestion des risques liés à la conception des produits et à l'établissement des prix qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par le comité d'examen de gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit des principes de prudence pour les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

(6) Risque en matière de règlements et de tarification

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de la tarification des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des événements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et de tarification au moyen de sa politique de tarification et de gestion du risque des passifs qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique est établie par le comité d'examen de la gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Cette politique définit la philosophie de gestion des règlements et de la tarification de la société et établit la gestion prudente des règlements et de la tarification, y compris les critères de tarification, les exigences d'approbation des demandes de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. Le comité d'examen de la gestion des produits étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité. Le comité de gestion du risque et du capital soumet les modifications éventuelles des pleins de rétention pour approbation au conseil d'administration.

(7) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou événement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché de la réassurance, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. Le comité d'examen de la gestion des produits fait rapport sur une base annuelle sur les activités de réassurance au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. La majeure partie de la réassurance en ce qui concerne l'assurance vie individuelle (sauf pour les produits temporaires renouvelables) se fait sur la base de l'excédent (avec un plein de conservation de 500 \$), ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence d'un capital assuré de 500 \$. Toutefois, pour ses produits temporaires

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

renouvelables, tous les montants qui excèdent 100 \$ sont réassurés à 80 %, ce qui signifie que la société ne conserve que 20 % du risque pour les protections de plus de 100 \$, jusqu'à une conservation maximale de 500 \$. De plus, la société conserve également un maximum de 100 \$ pour les polices individuelles d'assurance décès accidentel. Les pleins de conservation sont moins élevés pour les affaires collectives, mais s'ajoutent à ceux notés pour les affaires individuelles. La société réassure une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. Toutes les polices de fonds distincts de l'Empire Vie dont les prestations garanties au décès correspondent à 2 millions de dollars ou plus sont couvertes par ce traité de réassurance.

En raison de cette stratégie de réassurance, la société se sert de niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne par rapport à ses concurrents canadiens, ce qui a un effet défavorable sur les résultats à court terme compte tenu du poids supplémentaire des nouvelles affaires. La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent sont classés comme étant disponibles à la vente.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

Autres éléments du résultat global

Les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que l'Empire Vie s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats correspondent aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations de l'Empire Vie en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le principal organisme de réglementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

Cumul des autres éléments du résultat global

Une composante distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices qui inclut les profits et les pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie non amortis et les profits et pertes de change latents sur conversion, ainsi que la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions actuarielles au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent des frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

Institut canadien des actuaires (ICA)

Organisme national des professionnels canadiens en actuariat, l'ICA entend servir le public en s'assurant que ses membres offrent des services et des conseils d'actuariat de la plus haute qualité. L'ICA s'assure que les services actuariels offerts par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et aide les actuaires canadiens à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Marché actif

Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)

La méthode prescrite pour l'évaluation des passifs des contrats au Canada. La MCAB est une évaluation prospective qui utilise la prime brute complète d'une police, l'estimation des charges et des obligations au titre de la police, les hypothèses courantes relatives aux résultats attendus, plus une marge pour les écarts défavorables, ainsi que des vérifications de scénarios pour évaluer le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification d'un produit, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif, etc.), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions actuarielles pour les affaires en vigueur.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)

Le ratio du capital réglementaire disponible d'un assureur vie par rapport à son capital réglementaire requis, chacun étant calculé en vertu des lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1^{er} janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Polices avec participation

Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Il s'agit d'une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les bénéfices.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur. Ce test est l'un des nombreux indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le ratio du TSAV correspond au ratio des éléments de capital admissibles par rapport au coussin de solvabilité de base, chacun étant calculé selon les lignes directrices du BSIF.

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

États financiers consolidés de 2019 de l'Empire Vie

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Sa mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à accumuler un patrimoine, à gérer un revenu et à atteindre la sécurité financière avec simplicité, rapidité et facilité.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2018 déposés auprès du BSIF.

² Le 14 juin 2019. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, 12^e étage

Toronto ON M5C 2V6

Téléphone : 416 682-3860

Sans frais : 1 800 387-0825

www.astfinancial.com/ca-fr/

Inscription à la Bourse

Actions privilégiées, série 1 EML.PR.A

Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit

Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston ON K7L 3A8

Courriel : jfbrierley@sympatico.ca

Téléphone : 905 338-7290

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
www.empire.ca info@empire.ca

